



OTR/ Lomé abrite la 2ème conférence des donateurs de la région AOC-OMD

La problématique du libre-échange et de la sécurisation de la chaîne logistique au cœur de la rencontre P6

Orienter la clientèle vers la société d'assurance la mieux indiquée :

"LA PROTECTRICE Assurance" lance officiellement ses activités P6



LE LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0296 du Mercredi 31 Mai 2017 - 250 F CFA / Etranger 1€

La bourde du professeur KAKO NUBUKPO P2



Religion

La dime expliquée aux fidèles Chrétiens du "Ministère International Jésus en Action" P3



GBIKINTI 11 – MARANATHA 0, le match est loin d'être terminé, la FTF demande une enquête



Les deux clubs provisoirement suspendus P5

La tournée de sensibilisation du HCRRUN aujourd'hui **Dernière étape avec les populations de Bè et ses environs** P5

Accord RPT-UFC :

7 ans après les militants de l'UFC ne regrettent rien P2

Accord RPT-UFC : 7 ans après les militants de l'UFC ne regrettent rien

Ils ne regrettent absolument rien ces militants de l'Union des Forces de Changement (UFC) restés fidèles à Gilchrist Olympio. Ils l'ont proclamé haut et fort vendredi 26 mai dernier à l'occasion des 7 ans de l'accord qualifié d'historique qui a permis l'entrée au gouvernement des ministres UFC.

L'accord conclu au lendemain de la présidentielle de 2010 prévoyait un partage du pouvoir entre les deux plus grandes forces politiques de l'époque à savoir le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) et l'Union des Forces de Changement (UFC). Aujourd'hui, les avis sont partagés sur le bilan de cet accord. Le Togo a pu gagner à travers cet accord des braves planifiés des mois auparavant et signé un matin du 26 mai 2010.

Les détracteurs de l'accord n'voit que la promotion et un changement de statut de certains cadres de l'UFC rien de plus. Mais pour ses fervents partisans, il faudrait aller au-delà de cette vue partielle des

choses pour dire que l'Accord RPT-UFC a permis un apaisement politique réel dans le pays ce qui a favorisé le retour de plusieurs réfugiés et surtout des investisseurs qui ont renoué avec le Togo. Sur le plan politique on peut évoquer une recomposition de la classe politique.

L'éclatement de l'UFC suite à la signature de l'accord a permis l'émergence de nouvelles forces politiques en l'occurrence l'ANC de Jean-Pierre FABRE qui fait figure de principale force politique de l'opposition. L'affaiblissement de l'UFC a balisé la voie à la refondation du parti au pouvoir avec la mort du RPT et la naissance de l'Union pour la République (UNIR). On peut mettre également à l'actif de l'accord, la fin de certaines injustices avec l'enclenchement du processus de réconciliation. Oui l'accord RPT-UFC a affaibli l'aura politique de Gilchrist Olympio mais a permis un apaisement des esprits.■

Dick Mensan

Reformes politiques : CAP 2015 tourne en rond

Il fallait s'y attendre CAP 2015 était dans la rue le week-end dernier à Lomé précisément au quartier Bè-Kondjindji à l'ordre du jour les réformes constitutionnelles et institutionnelles. Cette manifestation intervient au lendemain de la suspension des discussions sur la proposition de loi sur les réformes introduite par l'ANC-ADDI.

Nous faisons partie de ceux qui soutenaient que cette démarche n'allait pas prospérer dans la mesure où aucun travail aucun lobbying n'avait été fait en amont pouvant baliser la voie à cette proposition de loi. Nous avons d'ailleurs conclu à l'époque c'était sans grande conviction que le couple ANC ADDI avait fait cette démarche et celle-ci ne pouvait être couronnée que d'un échec.

Pour CAP 2015 il n'y a plus rien à espérer il revient au peuple de prendre ses responsabilités en descendant dans les rues pour réclamer les réformes. Ce discours n'est pas nouveau. Que du déjà vu servi à la poignée de militants présent pour le meeting samedi dernier. Tout



porte à croire que le principal parti d'opposition n'a plus rien à proposer, à part se cacher derrière le peuple espérant un renversement des institutions de la république par la rue.

Il faut tout simplement rappeler que la question des réformes politiques n'est pas, reléguée aux calendes grecs, loin s'en faut le pouvoir en place y est déjà allé par des actes concrets prouvant à suffisance une réelle volonté de faire les réformes comme le préconise les différents accords notamment celui conclu en 2006 par tous les acteurs politiques. Une commission de réflexion mise en place par le chef de l'Etat travaille en ce moment sur le sujet. Composée de hautes personnalités, cette commission devrait faire des propositions pour des réformes en profondeur cher au

Président de la République.

Depuis des années la classe politique peine à trouver un consensus pour parvenir aux réformes. Les différents rendez-vous n'ont jamais débouché sur une entente, chaque camp cherchant à tirer le drap de son côté.

La fumée blanche sortira-t-elle du conclave des personnalités neutres qui composent le comité de réflexion ? L'opposition n'y croit pas et préfère la voie de l'Assemblée Nationale alors qu'elle ne dispose pas d'une majorité requise pour faire changer les choses. C'est presque une résignation sinon une petite flamme d'espoir entretenue par des marches ou manif de rue qui ont montré leur limite par le passé.■

La bourde du professeur KAKO NUBUKPO

Plusieurs internautes ont été surpris dimanche derniers par ce communiqué attribué à KAKO NUBUKPO, communiqué dans lequel l'ex Ministre présentait ses excuses aux chefs d'Etats ALASSANE OUATTARA et FAURE GNASSINGBE. « Même si le traitement journalistique de mes propos me paraît fortement sujet à caution, il n'en demeure pas moins que j'ai expressément cité leurs noms sans preuve formelle et je le regrette formellement » pouvait-on lire dans ce communiqué de presse rendu public le 28 mai dernier et qui porte la signature du professeur agrégé des Facultés de Sciences Economiques.

Il est certes difficile d'attester avec certitude que ce communiqué est vraiment de Kako NUBUKPO mais à ce jour aucun démenti de la part de l'intéressé ce qui nous conduit inexorablement vers cette



maxime célèbre qui ne dit rien consent.

Des faits, il ressort que tout est parti d'une conférence débat sur le franc cfa animée le 24 mai dernier par l'ex Ministre. A l'issue de cette conférence débat qui ne concernait que le monde universitaire, on a pu lire et entendre le professeur insinuer que sa sortie du gouvernement en 2015 était consécutive à une requête du président ivoirien qui aurait

demandé à son homologue togolais d'éjecter du gouvernement son ministre de la prospective pour des raisons liées à ses prises de position par rapport au franc cfa.

La presse en a fait ses choux gras et l'information a fait le tour du monde d'où cette sortie médiatique de l'acharné détracteur du franc cfa qui accuse surtout la presse d'avoir galvaudé ses propos en les sortant de leur contexte.

Même si le professeur KAKO NUBUKPO tente de faire porter le chapeau à la presse il faut reconnaître qu'il n'est exempt de tout reproche car quand on est personnalité de la trame de KAKO NUBUKPO, ça doit savoir quoi dire devant un public afin d'éviter ce genre de polémiques.

Que KAKO NUBUKPO assume ses propos, ce rétropédalage ne lui fait pas honneur. Entre l'universitaire au franc parlé et l'homme politique qui doit parler avec mesure, le brillant intellectuel doit opérer un choix pour la vie.

Le professeur doit choisir entre l'intellectuel au franc parler qui exprime librement ses opinions ou l'intellectuel et homme politique qui doit tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de s'exprimer surtout quand on a en idée une carrière à sauver.■

La Rédaction



Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication

Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction

Schmidt EZA
Dieudonné ESSOHANAM
Charles KEYEWA
P. Fabrice
Démocrate KOUDAMA

Correcteur

S. Didier

Infographie

Raphaël AHIALBLE

Adresse

Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie

La Colombe

Tirage

2000 exemplaires

Religion :

La dime expliquée aux fidèles Chrétiens du "Ministère International Jésus en Action"

Il était environs 3000 fidèles à répondre dans l'après-midi du vendredi 19 mai dernier sur le terrain de basket du stade omnisport de Lomé à l'invitation du prophète Céphas Antonio. Lors de cette croisade contre les forces du mal, tous ont uni leur prière pour que les maladies et la misère s'éloignent des fils de Dieu et que la prospérité et l'abondance y prennent place.

Durant environ deux heures d'horloge les fidèles de cette congrégation religieuse d'obédience chrétienne se sont réjouis à travers chants et danses de louange en l'honneur de leur sauveur Jésus Christ de Nazareth.

Le prophète Céphas Antonio leur de sa prédication à inviter les fidèles de son



église à rejeter l'idée de la pauvreté et de la misère et croire en Jésus-Christ pourvoyeur de toutes les richesses de ce monde ici-bas. Se basant sur les versets bibliques tirés des livres de Malachie chapitre 3 à 7, Luc 16 : 9 il a exhorté les fidèles de son église à observer le don de la dime qui, selon lui, est une injonction de Dieu pour son peuple depuis

l'ancien testament et que Jésus même n'a pas renié.

Il a par la même occasion jeté l'opprobre sur les nouvelles églises charismatiques qui prêchent le déclin de l'ancien testament.

Le prophète Céphas est allé plus loin en affirmant que la vérité divine n'a jamais été une « chasse gardée » pour

les seuls apôtres de Jésus. Selon lui Marie de mandala a beaucoup contribué dans les révélations des vérités divines. Partant des textes bibliques il a démontré qu'il existe deux sortes d'offrandes : une offrande volontaire et une autre obligatoire. Il a ensuite invité ses « brebis » à ne pas rater l'offrande obligatoire.

Au cours de cette

assemblée, une quinzaine de pasteurs hommes et femmes issues de son école pastorale ont été présentés aux fidèles de la congrégation.

La soirée de prière a pris fin par un bain d'onction des fidèles fait à partir d'eau bénite de la part du prophète.■

Alain Tchédre

Littérature :

« Ces fous de la religion » de Nikabou Gmakagni

Et de deux pour Nikabou Gmakagni. Professeur à l'université de Lomé et précisément à l'Institut des Sciences de l'Information de la Communication de la Culture et des Arts (ISICCA), le docteur Nikabou a officiellement sorti son second roman le 19 mai dernier à Lomé. C'est la salle Confucius de l'université de Lomé qui a servi de cadre pour l'évènement. Un parterre de personnalité a pris part à l'évènement dont les professeurs Apedo Ama et Charles Kondi Agba.

Paru aux éditions panthéon le 28 octobre 2016, ce roman de 72 pages du Dr Nikabou nous amène en pays Bassar où se trouve la famille D'langbal qui a vécu en paix au rythme des rites



animistes Bassar, en parfaite harmonie avec la nature. Cependant, lorsque le père décède, son fils aîné Nayekou se convertit brusquement au christianisme dans l'espoir de trouver guérison à sa maladie. Il se radicalise dans le christianisme et méprise ses frères. B'nola le deuxième fils se fait

endoctriner par un imam salafiste et devient plus radical que son mentor. Il tente violemment de contraindre sa famille à se convertir à l'islam et termine sa vie dans une tragédie sanglante.

Pour l'auteur, à travers cette fiction, il est utile de s'interroger sur les

fondements religieux et idéologiques qui servent d'étendards aux extrémistes Africains. Selon le Dr Nikabou, son inspiration est partie de certains problèmes nés des observations quotidiennes notamment la destruction des mausolées de Tombouctou et Gao au Mali « La destruction de ces mausolées m'a interpellée. Comment est ce que des musulmans viennent détruire des endroits saints des autres musulmans. Autre interrogation, lorsque vous parcourez les carrefours de Lomé vous allez rencontrer des gens qui ont des mégaphones en pleine circulation au niveau des feux tricolores et qui racontent des histoires au

nom de Dieu aux passants ... mon interrogation a consisté à inviter tout le monde à réfléchir. Où est-ce que nous les africains nous allons ? Devons-nous toujours suivre les référentiels que d'autres conçoivent pour nous? »

Des interrogations qui semblent trouver leurs réponses dans l'ouvrage par cet extrait « En vérité, tous ces fous de la religion et non de moi, périront gratuitement et sans honneur. Je ne parraine pas les carnages désolants contre l'humanité, ma précieuse création. Bénis soient ceux qui respectent la vie sacrée de l'être humain que j'ai créé à mon image.■

Keyewa

Renouvellement des chambres régionales de métiers :

Les membres des commissions électorales ad 'hoc formés

Le ministère du Développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes a tenu ce mardi 30 mai un atelier de formation à l'endroit des membres des commissions ad 'hoc chargées de l'organisation du processus de renouvellement des organes des chambres de métiers d'arrondissements.

Ouvert par, le Directeur de cabinet de la ministre Victoire Dogbé, cet atelier placé sous le thème « Bâtir ensemble les bases pour un artisanat créateur de richesses », s'inscrit dans la poursuite des activités relatives au renouvellement de ces organes.

Il vise à donner à ces membres des commissions électorales ad 'hoc, désignés par le ministère du développement à la base, des outils nécessaires et surtout,



échanger sur les stratégies à mettre en place pour une parfaite organisation de ces élections.

Pour le directeur de cabinet, « l'artisanat au regard de son répertoire des métiers riche et diversifié, est un formidable gisement d'activités et pourvoyeur d'emploi. Aussi, prenant la mesure des

opportunités et enjeux qui le sous-tendent, le gouvernement togolais a entrepris un vaste programme de restructuration et de professionnalisation du secteur afin de lui redonner ses lettres de noblesse. »

Afin que cette noble vision soit réalisée, a-t-il poursuivi, il est important que les membres de ces commissions ad 'hoc

prennent la mesure de leur responsabilité et soient à même de les assumer.

Ils auront pour mission de sensibiliser les artisans en parfaite collaboration avec les chambres des métiers sur le processus électoral, établir les listes électorales à partir des registres de métiers et des répertoires des entreprises artisanales des chambres des métiers d'arrondissements, déterminer les lieux de vote, afficher les listes électorales, organiser le scrutin, assister les élus dans la mise en place des différents organes de la CMA, organiser l'installation officielle des CMA par les présidents des délégations spéciales des arrondissements.

M. Douli Jacob, représentant de la coopération allemande GIZ, partenaire du ministère, a appelé de tous ses vœux les

membres des commissions à faire en sorte qu'au sortir de ces élections, les membres élus parlent réellement au nom des artisans afin de rendre fier l'artisan Togolais. Il a également rassuré le gouvernement Togolais du soutien de la GIZ en vue d'arriver à l'union chambre des métiers-syndicats-Etat-coopération allemande.

Excellent créneau porteur eu égard aux immenses potentialités qu'il renferme en termes de création d'emplois, de valorisation des produits locaux, de génération de revenus et de contribution à la lutte contre la pauvreté, l'artisanat contribue à 18% à la formation du PIB et à la réduction du déficit de la balance des paiements pour 20%.■

Démocrate

LE COIN JURIDIQUE

Un fait ou un acte a été commis par un individu. Une question se pose de savoir si la société est-elle en droit de réagir. Si oui en quoi faisant ?

Dans le cas d'espèce, la société n'est en droit de réagir que si l'acte constitue une infraction c'est-à-dire un délit pénal au sens du droit pénal. Pour ce faire, la société doit intenter contre l'auteur de l'acte un procès. Dans la réaction de la société (intenter un procès) n'est nullement instinctive, arbitraire ; elle est commandée par des règles impératives fixées par le législateur et qui constituent la procédure pénale. Ainsi, pour STEFANI et LEVASSEUR, la procédure pénale détermine l'organisation et la compétence des juridictions appelées à trancher les procès d'ordre pénal, fixe les règles qui doivent être suivies pour la recherche, la constatation et la poursuite des infractions, pour l'établissement des preuves et le jugement du délinquant à l'audience, régit l'autorité et les effets des décisions répressives et les voies de recours susceptibles d'être exercées contre ces décisions. En effet, quelle que soit l'infraction, c'est à l'Etat qu'il revient de réprimer l'auteur des faits. C'est pourquoi, le monopole étatique de la contrainte légitime s'exprime notamment dans le domaine de la procédure pénale. La contrainte légitime s'exprime généralement dans l'exercice de l'action publique par le ministère public.

Quel rôle joue alors le ministère public ?

Le ministère public peut être informé par la rumeur publique, les journaux, les procès-verbaux de la police judiciaire, la dénonciation, la plainte de la partie lésée. Ainsi, dès lors sauf en cas de plainte avec constitution de partie civile, le ministère

public est libre d'agir ou de ne pas agir. Ce comportement du ministère découle du principe de l'opportunité des poursuites. Le ministère public, dans l'appréciation des suites à donner aux plaintes et dénonciations, a deux (02) voies :

Le classement sans suite(I) et la mise en mouvement de l'action publique(II)

I. Le classement sans suite

AU terme de l'article 32 du Code de procédure pénale togolais « Le Procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner. En cas de classement sans suite, il avise le plaignant et lui fait connaître le motif de ce classement ». En effet, Le ministère public en possession d'éléments de faits suffisants peut estimer que ces faits ne constituent pas une infraction ou qu'ils constituent une infraction trop légère pour que l'action soit opportune. Et, en vertu de la règle de l'appréciation de l'opportunité des poursuites, il procède au classement sans suite de l'affaire. Mais s'il advenait de nouveaux éléments précis, le parquet ou ministère public peut reprendre l'affaire et déclencher l'action publique.

En France, depuis la loi du 09 mars 2004 dite « loi Perben », toute personne ayant dénoncé des faits au Procureur de la République peut former un recours auprès du Procureur Général contre la décision de classement sans suite prise à la suite de cette dénonciation. Ce recours est un recours hiérarchique.

Quid de la mise en mouvement de

l'action publique ?

II. La mise en mouvement de l'action publique

Le ministère public dans son rôle de mise en mouvement de l'action publique dispose de deux procédés : la citation directe (A) et le réquisitoire à fin d'informer (B).

A. La citation directe

La citation directe saisit la juridiction de jugement. Elle est l'acte de procédure par lequel le ministère public ou la victime peuvent saisir directement la juridiction de jugement en informant le prévenu des coordonnées de l'audience.

B. Le réquisitoire à fin d'informer ou ordonnance de soit informé

Le réquisitoire à fin d'informer (articles 35 et 41 du Code de Procédure Pénale du Togo) saisit le juge d'instruction. C'est une pièce de la procédure écrite par laquelle le ministère public saisit le juge d'instruction écartant par là la citation directe. Ainsi, en matière de crime, l'instruction préparatoire est obligatoire (réquisitoire à fin d'informer). En matière de délit et de contravention, l'instruction préparatoire est facultative. Par conséquent, le ministère public a le choix entre les deux procédés. Dans tous les cas, le ministère public ne peut utiliser l'un et l'autre procédé dans une même affaire, sinon il serait fait à la fois instructeur et juge de jugement d'une même affaire.

Après avoir montré l'indépendance entre l'action publique et l'action civile ; les

interférences qui existent entre les deux actions, nous traiterons dans cette dernière partie de la prééminence de l'action publique sur l'action civile.

III-La prééminence de l'action publique sur l'action civile

Cette prééminence se manifeste par deux règles importantes :

a) L'autorité au civil de la chose jugée au criminel (pénal)

Si l'action publique et l'action civile sont jugées par des tribunaux différents, la chose jugée sur l'action publique par le tribunal répressif ne peut être contredite à propos du jugement de l'action civile par le tribunal civil.

b) Le criminel tient le civil en état

Cette règle sert la précédente et signifie que si le juge civil ne peut contredire la chose jugée au pénal (affaire pénale), il faut bien que le juge répressif ait statué en premier. Donc, la loi impose au juge de l'action civile l'obligation de surseoir à statuer jusqu'à ce que le juge répressif ait rendu sa décision sur l'action publique. Il s'en suit que le juge répressif n'a pas à attendre la chose jugée au civil sauf cas d'exceptions préjudicielles au jugement.

A suivre...

Collectif des Juristes et Promoteurs des Droits Humains pour un Développement Durable (C.J.P.D.H.2D)
Tel : (+228) 22 43 22 39 / 91 27 78 31 / 91 67 59 88.

E-mail : cjuristes@gmail.com

La tournée de sensibilisation du HCRRUN : Dernière étape ce mercredi avec populations de Bè et ses environs

La tournée de sensibilisation du HCRRUN portant sur le processus de réparation des dommages liés aux violences politiques partant de 1958 à 2005 telle que prévu par les recommandations de la CVJR prennent fin aujourd'hui. Et c'est le tour des populations du canton de Bè et ses environs d'accueillir la présidente du HCRRUN et sa délégation afin d'échanger sur ce programme. Il n'est un secret pour personne le canton de Bè est réputé être une zone douloureusement secoué par les troubles sociopolitiques qu'a connu le Togo. C'est pour cela d'ailleurs que le HCRRUN a décidé de lui consacrer deux jours d'échange et de concertation afin de mieux les écouter et puis les amener à adhérer à ce processus. Comme de tradition, après avoir prié et observer une minute de silence en hommage aux disparus, madame la présidente du HCRRUN, Awa Nana, a



remercié l'auguste assistance pour l'accueil qui leur a été réservé. ensuite les personnes ressources ont pris la parole pour retracer l'historique de ces réparations en partant de l'Accord Politique Global (APG) en passant par la CVJR qui a son tour a donné naissance au HCRRUN.

Le clou de la rencontre a consisté à expliquer à cette audience ce que c'est la justice transitionnelle, et pourquoi ce choix ? Il ressort donc de l'exposé que cette justice repose sur 5 types de réparations : la restitution,

l'indemnisation, la réadaptation, la satisfaction et la garantie de non répétition. Il leur a été également expliqué que « cette première phase de réparation ne concernera que 2475 sur les 7075 victimes recensées lors des violences politiques survenues en 2005 dans le but de panser les plaies les plus récentes.

Par ailleurs, comme si l'on pouvait ci attendre, les populations ont voulu savoir si les terres qui leur ont été retirées pour construire des édifices publics tels que les hôpitaux, aéroports et autres

leur seront payé ou pas ? D'aucun ont exhorté le HCRRUN à accélérer le processus des réformes constitutionnelles et institutionnelles gage d'une paix durable.

Quant à ce qui concerne le problème foncier, Mme Awa Nana a demandé à ces personnes d'être plutôt fier d'avoir concéder leur terre pour des ouvrages d'utilités publiques. Par ailleurs, elle les a exhorté à ne pas continuer à remuer les plaies du passé mais d'opter pour le pardon. Au sujet des réformes, elle a

promis que son institution œuvrera pour qu'elle ait lieu.

Notons pour finir, que seul trois conditions sont à remplir pour chaque victime afin d'être éligible à cette première phase.

Il faut être exclusivement victime de violence à caractère politiques ou de violations de droits de l'homme survenue de 1958 à 2005, avoir fait une déposition à la CVJR. Puis la dernière est de figurer sur la liste des 2475 victimes en situation de vulnérabilité retenue sur 7075 cas recensés en 2005.■

GBIKINTI 11 – MARANATHA 0, le match est loin d'être terminé, la FTF demande une enquête :

Les deux clubs provisoirement suspendus

La Fédération togolaise de football n'a pas mis du temps à situer l'opinion sur le spectaculaire match Gbikinti – Maranatha qui s'est soldé par 11 buts à 0 dimanche dernier. Dans un communiqué rendu public hier mardi, le comité exécutif de la FTF qui a tenu une réunion d'urgence sur la question soupçonne une possible violation des règles d'éthique portant atteinte à l'intégrité et à l'image du football togolais et de ses instances. Pour l'essentiel, le comité a décidé de confier le match Gbikinti vs Maranatha à la chambre d'instruction de la commission d'éthique afin d'enquêter sur les infractions potentielles aux



Col Guy Akpovy, président de la FTF

dispositions du code d'éthique. Mais en attendant, la FTF suspend provisoirement les deux clubs mis en cause.

Alors qu'il était bien parti pour disputer la deuxième division l'an prochain, GBIKINTI de Bassar a réussi à sauver sa saison en ce

maintenant en première division grâce à une victoire spectaculaire de 11 buts à 0 dimanche dernier face à Maranatha de Fiokpo lors de la dernière journée du championnat. Ce match qui continue de faire couler beaucoup d'encre et de salive, suscite une polémique monstre au sein du football togolais.

En effet, pour se maintenir, il fallait que le club de Bassar gagne par 11 buts d'écart pour soigner son goal average. Mission difficile voire impossible au départ mais au finish le club de BAASSAR l'a fait au grand dam de Gomido de Kpalimé contraint à une descente aux enfers malgré sa victoire 2

but à 0 face au club militaire Dyto. Mais des soupçons de matchs arrangés pèsent sur beaucoup de rencontres lors de cette dernière journée et le plus flagrant reste sans doute celui de GBIKINTI-MARANATHA.

En attendant que la fédération ouvre une sérieuse enquête afin de situer les uns et les autres sur

les prétendus matchs truqués de la dernière journée il faut tout de même retenir que KOTOKO de Lavié, Anges de Notse, et AGAZA de Lomé joueront en division inférieure l'an prochain tout comme Gomido et c'est l'AS Togo port qui a été sacré champion.■

Orienter la clientèle vers la société d'assurance la mieux indiquée : "LA PROTECTRICE Assurance" lance officiellement ses activités

De nos jours, le nombre de personnes qui aspirent à se faire assurer voire assurer leurs biens est de plus en plus grandissant. De même les sociétés d'assurances n'en manquent pas mais il n'est pas rare d'entendre un assuré après sinistre se plaindre de la non prise en charge de la couverture des dommages par sa compagnie d'assurance, ceci, par manque de connaissance de tous les contours avant signature du contrat.

C'est donc pour jouer le rôle de conseil et de guide pour les potentiels assurés dans le choix de leur société d'assurance les évitant ainsi tous risques que La Protectrice Assurance a vu



le jour. Le lancement officiel de ses activités a eu lieu vendredi, 26 mai dernier à Lomé au cours d'un point de presse auquel un parterre de journaliste a été convié.

La Protectrice Assurance est une société de conseil et d'ingénierie d'assurances qui selon son président

Directeur Général, M. Josée Kwassi Syménouh a pour vocation d'accompagner les personnes aussi bien que les entreprises africaines et internationales quelle que soit leur taille, à gérer leur risques en vue de faciliter leurs activités.

Loin de se substituer à une

société d'assurances, a-t-il expliqué, la Protectrice assurance ne joue que le rôle de courtier, c'est-à-dire d'intermédiaire entre l'assuré et l'assureur. Il ressort d'après son analyse que les conflits qui opposent les assurés et leurs compagnies émanent

d'un déficit de communication et d'appréhension de leur contrat. « Le déficit de compréhension et de communication est souvent la source des différends qui surgissent entre assureurs et assurés.

Force est de constater que de nombreux assurés se sont vu refuser des indemnités ou ont été insatisfaits du niveau d'indemnisation parce qu'ils n'avaient pas une bonne connaissance des garanties qu'offrent les contrats d'assurances » a-t-il conclu grâce à ses nombreuses années engrangées dans ce domaine.■

Alain Tchédre

OTR/ Lomé abrite la 2ème conférence des donateurs de la région AOC-OMD La problématique du libre-échange et de la sécurisation de la chaîne logistique au cœur de la rencontre

Les cadres des administrations douanières et des ministères du commerce de l'Afrique occidentale et centrale sont depuis le lundi 29 mai dernier en atelier régional sur la facilitation des échanges ce, jusqu'au 02 juin. Cette rencontre constitue également la 2ème conférence des donateurs de la région Afrique Occidentale-Centrale et Organisation Mondiale des Douanes (AOC-OMD). Durant ces 5 jours de travaux les participants vont réfléchir et débattre autour de la thématique de la facilitation des échanges et de la sécurisation de la chaîne logistique priorité des douanes AOC et les partenaires au développement.

Il est une évidence que le développement d'un Etat passe par ses efforts et sa détermination à œuvrer pour l'accroissement des flux commerciaux avec les autres Etats de la sous-région et le reste du monde. Les chefs



d'Etats et de gouvernement de l'Afrique occidentale et centrale l'on comprit, c'est pourquoi ils ont accepté de signer l'Accord de Facilitation des Echanges (AFE) rentré en vigueur seulement le 22 février dernier. C'est donc pour permettre à ce projet de libre-échange continental de prendre corps qu'experts et acteurs des administrations douanières de l'OAC avec l'accompagnement de l'OMD et de la Chine prennent part à cette 2ème conférence des

donateurs de la région AOC-OMD qui se déroule présentement à Lomé. Le but de cette rencontre est de prendre les mesures et décisions qui devront œuvrer pour la mise effective de l'AFE.

Le ministre de l'Economie et des finances, Sani Yaya, en ouvrant les travaux de cette rencontre a précisé que des efforts sont déjà entrepris par le gouvernement togolais allant dans le sens de la facilitation des échanges. « Le Togo s'est engagé sous

l'impulsion du chef de l'Etat, son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé en matière de modernisation et de libre circulation des biens et des personnes, facteur de création de richesses, grâce à la nouvelle configuration du port autonome de Lomé et de la nouvelle aéroport ultramoderne de Lomé » a-t-il indiqué.

Abondant dans le même sens, le commissaire Général Kodjo Adédzè a souligné qu'« en ce qui concerne le Togo, l'OTR a

entrepris des réformes en vue de permettre un environnement favorable aux activités économiques par la révision des textes législatifs douaniers consensuels ». Par ailleurs, conscient que le partage d'expériences et d'information reste le seul moyen de parvenir à un flux commercial dans la sous-région, il a exhorté « tous les participants à cet atelier à s'engager résolument dans une dynamique de collaboration, afin que la mise en œuvre de l'AFE soit effective et harmonisée pour permettre aux économies de la sous-région d'aller vers l'émergence ».

Le directeur de cabinet du vice-président Afrique OMD-AOC pour sa part a indiqué que la mise en œuvre de l'AFE est difficile à comprendre mais le partage d'information permettra aux pays signataires d'avancer.■

Alain Tchédre

Conseil National des Patrons de Presse Communiqué

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Bureau Exécutif du Conseil National des Patrons de Presse informe les membres de l'organisation que conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, l'assemblée générale ordinaire se tiendra le vendredi 9 juin 2017 à partir de 8h 30 à l'Agora Senghor.

Quatre points(04) seront inscrits à l'ordre du jour :

- 1- Présentation et adoption du rapport moral;
- 2- Présentation et adoption du rapport d'activités;
- 3- Présentation et adoption du rapport financier;
- 4- Divers.

Fait à Lomé

Le 28 Mai 2017

Le Secrétaire Général

Fabrice PETCHEZI

MUAJ TOGO
MUTUELLE DES ARTISTES ET JOURNALISTES DU TOGO

ORACOM

SIX CRÉATEURS

SUR UN DÉFILÉ DE MODE autour d'un Buffet



LE « MOI » DE LA mode

**2eme Edition
03 JUIN
2017
à 19H00**

Prestation d'artistes-Ochestre Live

Prix BUFFET: 2500F CFA

ENTREE LIBRE

OCEANIC (bar resto espace culturel et loisirs) sis à GTA **+228 93 45 97 13 / 97 41 27 06/ 90 05 42 02** **Lemoidelamode**



COMMUNIQUE OTM 004/PT/BE/2017

Face aux dérapages à travers des médias, notamment les violations récurrentes des règles de la confraternité et de la responsabilité du journaliste à travers les publications et émissions-débats sur des radios privées de la place, l'Observatoire Togolais des Médias (OTM), a, par un communiqué en date du 22 mai 2017, convié tous les journalistes du Togo à faire preuve de professionnalisme et de responsabilité avant tout propos, toute publication ou diffusion.

En dépit de cet appel de l'instance d'autorégulation et des échanges directs que les responsables de l'OTM ont eu avec certains acteurs de la presse togolaise, le bimensuel « Focus Infos » dans son édition n°181 du 24 mai et l'hebdomadaire « LeCombat du Peuple », dans sa publication n°922 du 29 mai s'en sont pris ouvertement ou malicieusement à des confrères.

Invités à s'expliquer devant le Tribunal des pairs réuni en audience ce 30 mai 2017, seul le directeur de publication de « Focus Infos », Jean-Paul AGBOH-AHOUELETE s'est présenté alors que le directeur de la rédaction de « LeCombat du Peuple », Lucien Djossou MESSAN a choisi de ne pas répondre à l'invitation et ce malgré toutes les démarches entreprises en son endroit.

Au cours de l'audience, le directeur de publication de « Focus Infos » a fait amende honorable en reconnaissant la violation des règles de la confraternité par ses écrits et a promis qu'à son niveau l'incident était clos.

Après délibération, l'OTM a décidé d'adresser un avertissement au directeur de publication de « Focus Infos » pour violation des articles 1, 4 et 16 du Code de déontologie des journalistes du Togo. Quant au directeur de la rédaction de « Le Combat du Peuple », il écope d'un blâme pour avoir non seulement violé les mêmes articles mais aussi pour n'avoir pas répondu aux appels répétés de l'instance d'autorégulation mis en place par les journalistes eux-mêmes. L'OTM demande à la HAAC d'en tenir compte.

L'OTM saisit cette occasion pour exhorter tous les journalistes à plus de retenue et leur demander une fois encore à faire preuve de professionnalisme et de responsabilité en respectant le Code de déontologie des journalistes du Togo qu'ils se sont librement donné.

Fait à Lomé le 30 mai 2017

**Pour l'OTM, le Président
Aimé Komla Dodzi EKPE**

Ampliations

- Présidence de la République : pour information
- Primature : pour information
- Ministère de la Communication : pour information
- HAAC : pour collaboration
- Les médias publics et privés : pour publication et diffusion
- CONAPP, UJIT, SAINTJOP, SYNLIICO, PPT, SYNJIT, URATEL, CETEP, ATOPEL : pour information et sensibilisation des membres
- Maison de la presse : pour affichage
- Intéressés : pour collaboration

Les « Dictéefolles » de la République pour combattre les nouvelles formes erronées de langage et d'écriture

La deuxième édition des « Dictéefolles de la République » s'est tenue le samedi dernier dans la capitale togolaise. Initiatives des Clubs de Lomé du Rotary International avec à leur tête le Rotary Club Lomé Azur, ce concours vise à redonner aux apprenants, la base du langage, de la conjugaison, ainsi que de l'exacte écriture des mots qui prévalait avant l'avènement du virus « sms, androïde » et consorts qui ont pleinement instauré un régime d'abréviation des mots et lettres qui gangrènent le quotidien de notre jeunesse.

« Les fautes, trop de fautes, voici l'ennemi que le Rotary veut combattre à travers les 'Dictéefolles de la République' en ciblant la couche de la jeunesse qui n'est pas encore touché par ce virus, c'est-à-dire les enfants. », a déclaré Michel Hoffer, président du Rotary Club Lomé Azur.

Cette édition a rassemblé quinze (15) élèves du cours moyen de dix (10) établissements différents de Lomé. Ces jeunes pousses ont été soumis à trois épreuves à élimination graduelle notamment

une dictée normale dont le titre est « La course des pirogues », une dictée à faute, épreuve au cours de laquelle ils se sont mués en professeur afin de corriger les erreurs contenues dans le texte soumis à eux et enfin un jeu de mot et d'épellation.

A l'issue de ces différentes épreuves, Koudaho Eli, élève en première année du Cours Moyen (CM1) à l'école Nelson Mandela a été sacré champion de l'année. Il est reparti avec un lot de fournitures scolaires, un uniforme pour l'année scolaire à venir, des livres de lectures, art de conjuguer, dictionnaire,...

Il a fait part de sa joie et de sa passion pour les livres, ce qui lui a conduit à la réussite à ce concours avant d'exhorter ses camarades à suivre ses traces. Son établissement repart avec le trophée mis en jeu cette année avec à la clé un bon de cours de conduite tandis que tous les autres candidats sont repartis avec un lot de fournitures scolaires ainsi que des livres de lecture.

Démocrate

17 Mai 2017

Journée Mondiale des Télécommunications et de la Société de l'Information

Vivez intensément la Semaine Wifi

avec le Groupe TOGO TELECOM



En vue d'accompagner les utilisateurs du service **Wifi Public** pour une bonne appropriation dans toutes les villes du pays où des bornes wifi ont été implantées, le Groupe TOGO TELECOM a lancé une opération dénommée « **Semaine Wifi** » qui a démarré le 17 Mai 2017.

À cette occasion, plusieurs actions sont prévues :

du 17 au 23 Mai 2017 :

- **Démonstration et test dans chaque Cyber zone (site wifi public) de l'Intérieur** : un code est offert à tout visiteur qui crée son compte Wifi Public ;
- **Démonstration et test dans les Bars Wifi Public** : découverte du Wifi Public dans les bars partenaires ; un code est offert à tout client du bar qui crée son compte Wifi Public.

du 17 Mai au 17 Juillet 2017 :

- **Concours de création de vidéo amateur en ligne à l'attention des jeunes** : les jeunes sont invités à créer des vidéos traitant des thématiques liées à leurs communautés et à diffuser sur YouTube.
(Adresse d'envoi du mail avec l'URL de votre vidéo créée et publiée sur YouTube : semainewifi@gmail.com)

du 17 au 31 Mai 2017 :

- **Bonus ADSL dans les Espaces Telecom** : offrir à tout client ADSL/WIMAX qui effectue un rechargement de forfait dans un Espace Telecom, un **code wifi gratuit** durant la période de la promotion.

du 17 Mai au 17 Août 2017 :

- **Wifi Gratuit tous les mercredis** : accès gratuit au service Wifi Public sur toutes les places wifi, **tous les mercredis de 18h00 à 20h00 sur tous les sites** au cours de la période promotionnelle.



LISTE DES CYBER ZONES (Sites couverts par le service Wifi Public)



#	Secteur	Type	Lieu
1	Dapaong	Place publique	Esplanade de la Préfecture
2	Kara	Place publique	Place de la Victoire
3	Kara	Place publique	Esplanade de la Préfecture
6	Sokodé	Place publique	Esplanade de la Préfecture
7	Atakpamé	Place publique	Place Midudu
8	Kpalimé	Place publique	Place Gbadjadjji
9	Aného	Place publique	Place à côté de l'hôtel Oasis
10	Aného	Place publique	Esplanade de la Mairie
11	Tsévié	Place publique	Esplanade de la Mairie
12	Lomé-Port	Place publique	Rond Point du Port Autonome
13	Lomé-Dékon	Place publique	Carrefour Dékon
14	Lomé-Assivito	Place publique	Carrefour Assivito
15	Lomé-Place de l'Indépendance	Place publique	Palais des Congrès
16	Lomé-Place de l'Indépendance	Place publique	Place de l'Indépendance
17	Lomé-Place de l'Indépendance	Place publique	Autour 2 Février, CASEF et Stade Omnisport
18	Lomé-Aéroport	Place publique	Aérogare de Lomé

#	Secteur	Type	Lieu
1	Lomé-Kégué	Bar	Bar Festina à Kégué
2	Lomé-Nukafu	Bar	Bar Le Refuge à Nukafu
3	Lomé-Forever	Bar	Bar 3K à Forever
4	Lomé-Agbalépedo	Bar	Bar Fekandine-Agbalépedo
5	Lomé-Casablanca	Bar	Bar La Ryveronne-Casablanca
6	Lomé-Hédzranawoé	Bar/Espace aéré	Tata Park
7	Lomé-Nyèkonakpoé	Bar	Bar G20
8	Lomé-Hédzranawoé	Bar	Cantine de l'Aéroport
9	Lomé-Kpéhénou	Bar	Bar Maestro
10	Lomé-Adidogomé	Bar	Golden Rumba
11	Lomé-Agoé	Bar	Jeton Pas 2
12	Lomé-Aflao Sagabdo	Bar	Intimité Fast Food
13	Kara	Bar	Carrefour des bars
14	Kara-Tomdè	Bar	Station service Shell

Le public est cordialement invité à **tester gratuitement** le **Wifi Public** dans tous les CYBER ZONES.

Pour plus d'informations, rejoignez-nous en ligne


www.togotelecom.tg

[@Togo Telecom](https://www.facebook.com/TogoTelecom)

[@TOGOTELECOM1](https://twitter.com/TOGOTELECOM1)

[TOGO TELECOM](https://www.youtube.com/TOGO TELECOM)

ou contactez le Service Client au 119/ 22 22 01 19